

VŒU N° 1
LIAISON FERROVIAIRE MIXTE LYON TURIN

Considérant la perspective de la tenue à Paris ce 24 février 2015, du prochain sommet franco-italien ;

Considérant le calendrier de l'appel à propositions lancé par la Commission Européenne donnant aux Etats jusqu'au 26 février 2015 pour faire connaître leurs demandes de soutien financier pour la période budgétaire pluriannuelle 2014-2020 ;

Considérant l'importance de l'enveloppe dédiée aux infrastructures relevant du « mécanisme pour l'Interconnexion en Europe » et l'annonce d'un taux de subvention pouvant atteindre 40 % ;

Considérant le constant soutien apporté à ce projet ferroviaire par le Conseil Général de la SAVOIE bien avant la D.U.P. de décembre 2007 du tunnel de base lui-même et tout autant pour la D.U.P. du 23 août 2013, intervenue à l'issue de l'enquête publique conduite entre janvier et mars 2012 pour ses accès ;

Considérant la ratification par les Parlements français et italiens, en 2013/2014, de l'Accord conclu à Rome le 30 janvier 2012, portant avenant du traité de Turin ratifié en 2002 ;

Considérant l'indiscutable nécessité de ce nouvel ouvrage ferroviaire mixte pour permettre, à l'instar des traversées des Alpes suisses, l'ambitieux report des marchandises de la route au rail exigé par la « Convention Alpine » et indispensable à la protection des Alpes et de leurs vallées ;

LE CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE :

- confirme et réaffirme son attachement sans réserve à cet important projet ferroviaire dont il a soutenu le cheminement depuis son origine ;
- exprime avec force le souhait que les plus hautes autorités françaises et italiennes s'engagent irréversiblement pour cette importante réalisation en sollicitant de l'Europe la contribution la plus élevée possible sans laquelle ne pourrait voir le jour un projet dont les finalités majeures sont écologiques, économiques et européennes ;
- rappelle l'attente qui est la sienne de voir aboutir au plus tôt l'aménagement de la plateforme de GRENAY pour que le plus vite possible, le parcours de l'autoroute ferroviaire soit prolongé jusqu'à la région lyonnaise, la rendant d'autant plus attractive et soulageant ainsi la traversée routière et autoroutière de la Savoie.

-:-:-

Après discussion -y prennent part Mme GUILHAUDIN, M. VIAL-

mis aux voix, le vœu N°1 est

A D O P T E

Le Président,
Hervé GAYMARD